

Rendre la vie plus abordable aux PME : la clé de la réussite

Recommandations pour le budget fédéral de 2020

Le budget fédéral de 2020 représente une nouvelle occasion pour le gouvernement récemment réélu de s'attaquer aux problèmes les plus pressants des propriétaires de PME. Les petites entreprises jouent un rôle vital dans l'économie, et les politiques qui les soutiennent profitent à l'ensemble des collectivités au Canada. Le présent mémoire contient des recommandations à l'intention du gouvernement pour l'aider à consolider les bases sur lesquelles les PME peuvent prendre appui pour prospérer, créer des emplois et améliorer leur productivité.

Le rôle vital des PME dans leur milieu

Les PME emploient plus de la moitié des travailleurs du secteur privé au Canada et représentent 52 % du PIB commercial¹. De plus, la plupart des Canadiens (96 %) reconnaissent que les PME sont importantes pour l'avenir du pays. C'est pourquoi les politiques publiques devraient refléter le rôle essentiel qu'elles jouent dans l'économie². Les propriétaires de PME et les Canadiens attendent des membres de ce nouveau Parlement qu'ils s'unissent pour assurer la réussite des PME.

Il est important de comprendre que l'exploitation d'une PME pose de nombreux défis, notamment la gestion des rôles (64 %), la conciliation travail-famille (60 %), l'accès au financement (51 %) et le recrutement de personnel (49 %)³. Plus de la moitié des propriétaires de PME (51 %) ont dû cesser de se verser un salaire, ou d'en verser un aux membres de leur famille qui contribuent à l'entreprise, pour payer leurs employés, 36 % ont dû hypothéquer leur maison pour financer leur entreprise et le quart n'ont pas pris de vacances ces trois dernières années⁴. Malgré toutes les difficultés qu'ils doivent affronter, la plupart des propriétaires de PME ne renonceraient pas à leur entreprise pour un emploi de type « 9 à 5 ». Ils apprécient

1. Statistique Canada, *Les petites, moyennes et grandes entreprises dans l'économie canadienne : mesure de leur contribution au produit intérieur brut de 2001 à 2008*, 2011.

2. Forum Angus Reid, septembre 2019, 1 510 réponses.

3. FCEI, sondage *Profil des membres FCEI*, mai-septembre 2018, 3 151 réponses.

4. *Ibid.*

l'indépendance et le contrôle (66 %) que leur procure leur situation, sont motivés par leur engagement envers leurs employés et leurs clients (63 %) et sont tout simplement passionnés par leur travail (63 %)⁵.

Tout commence par la viabilité financière

Rendre la gestion d'une petite entreprise plus abordable est un enjeu de premier plan pour les propriétaires de PME. Il ne faut pas oublier que ceux qui gagnent moins de 40 000 \$ sont quatre fois plus nombreux que ceux qui font plus de 250 000 \$. Comme le souligne notre [Plateforme fédérale pour les PME](#), la viabilité financière est le fondement de la réussite des PME. Sans les ressources nécessaires pour payer les factures et leurs employés, elles ne peuvent pas espérer augmenter leur productivité ou faire croître leurs activités. Toute augmentation des coûts d'exploitation, qu'elle prenne la forme de taxe sur la masse salariale, de tarification du carbone, de nouvelles règles fiscales imposées ou de paperasserie inutile, peut nuire à la capacité des PME à couvrir leurs frais de base. Les propriétaires estiment que réduire les impôts et les taxes (86 %), éliminer les règlements et la paperasserie inutiles (75 %) et faire en sorte que les coûts des intrants restent aussi bas que possible (63 %) sont les mesures les plus susceptibles de favoriser la croissance de leur entreprise au cours des prochaines années⁶.

Le budget fédéral de 2020 doit privilégier des politiques qui créent un environnement où il est possible de démarrer ou de faire croître une entreprise en toute confiance. Les recommandations ci-dessous ont été formulées en ce sens.

Fiscalité

Relève

Près des trois quarts (72 %) des propriétaires d'entreprise prévoient vendre ou transférer leur entreprise dans les 10 prochaines années. Cela entraînera un transfert d'actifs de 1,5 billion de dollars à une nouvelle génération d'entrepreneurs⁷. Malgré toutes les nouvelles occasions qu'il suscitera, ce changement représente d'importants défis pour les chefs d'entreprise et l'économie canadienne dans son ensemble.

Presque la moitié (46 %) des propriétaires de PME souhaitent passer le flambeau de l'entreprise familiale à leurs enfants⁸. Malheureusement, le régime fiscal canadien les décourage de vendre leur entreprise à un membre de leur famille, car il est plus avantageux de la vendre à un tiers. En effet, le produit de la vente d'actifs est considéré comme un dividende lorsque l'acheteur est un membre de la famille, mais comme un gain en capital lorsqu'il s'agit d'un tiers. Ainsi, les propriétaires qui vendent leur entreprise à leurs enfants ne peuvent se prévaloir de l'exonération cumulative des gains en capital (ECGC) et doivent donc payer une facture d'impôt

5. *Ibid.*

6. FCEI, sondage sur le budget et les élections de 2019 au fédéral, octobre-novembre 2018, 6 615 réponses.

7. FCEI, *Réussir la relève*, novembre 2018.

8. *Ibid.*

plus lourde. Cette conséquence n'est pas négligeable dans la mesure où la plupart des propriétaires de PME dépendent de la vente de leur entreprise pour financer leur retraite. Ils ne participent à aucun régime de retraite, et leur REER risque d'être maigre s'ils se sont versé un salaire à même les dividendes. C'est pourquoi 77 % des entreprises souhaitent que le budget fédéral règle cette question⁹.

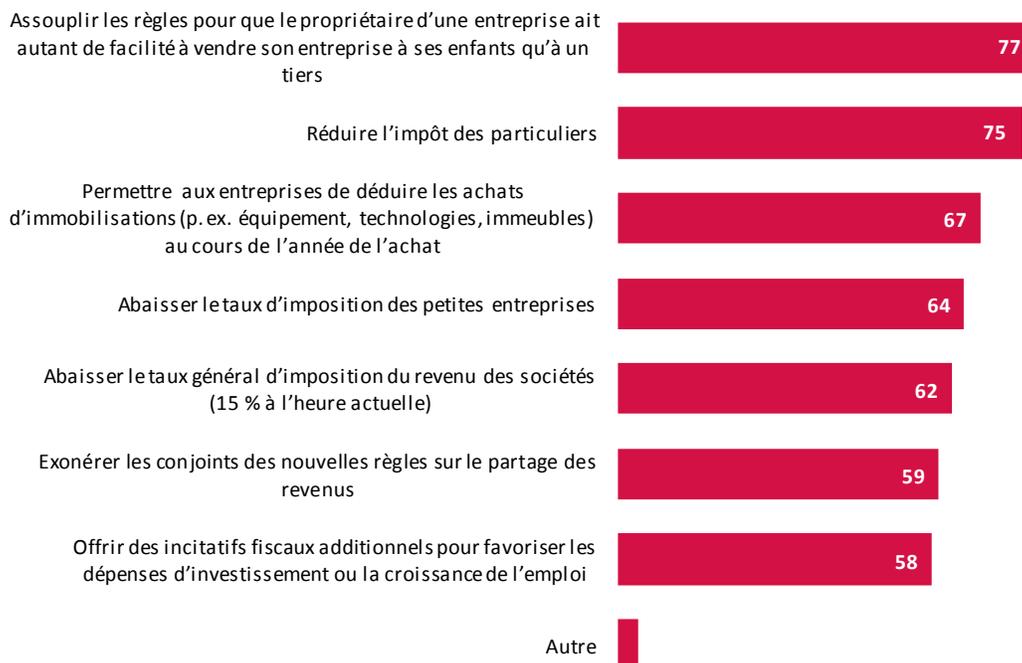
« Nous avons un plan en tête, mais notre fiscaliste nous a informés que nous ne serons pas admissibles à l'exonération pour les gains en capital si nous vendons notre entreprise à un membre de notre famille, seulement si nous la vendons à un tiers. Je suis tout à l'envers. Nous avons investi beaucoup de temps et d'efforts dans notre PME, et nous comptons sur cette exonération pour financer notre retraite. Ce n'est pas juste que nous soyons pénalisés parce que nous voulons que notre entreprise reste dans la famille. » – Fabricant d'équipement laitier, Colombie-Britannique

Au cours de législatures précédentes, trois différents partis (Parti libéral, NPD et Bloc Québécois) ont déposé des projets de loi émanant des députés sur les ventes et les transferts intergénérationnels, mais aucun n'a été adopté. Durant l'élection fédérale, nous avons été ravis que les quatre principaux partis s'expriment en faveur d'une politique qui rapporterait une solution aux fermes familiales (libéraux et conservateurs) ou à toutes les PME (NPD et Bloc Québécois). Cependant, le problème va bien au-delà du secteur agricole. **Nous recommandons au gouvernement de modifier les règles fiscales afin que la vente d'une PME à un membre de la famille reçoive le même traitement fiscal que la vente à un tiers.** Il s'agit du problème le plus important auquel les propriétaires de PME souhaitent que le gouvernement apporte une solution (Figure 1).

9. FCEI, *Réussir la relève*, novembre 2018.

Figure 1

Parmi les mesures fiscales suivantes, lesquelles devraient, selon vous, être une priorité du prochain budget fédéral? (Sélectionner toutes les réponses pertinentes) (% des réponses)



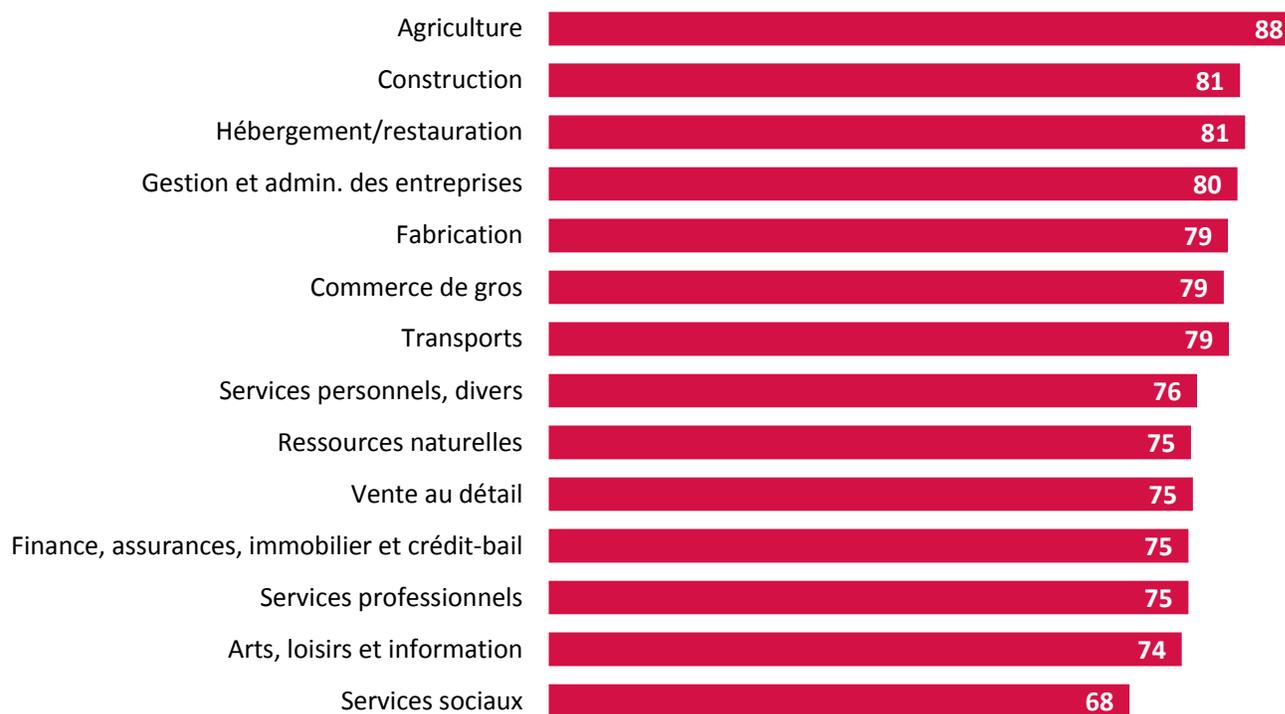
Source : FCEI, sondage sur le budget et les élections de 2019 au fédéral, octobre-novembre 2018, 6 615 réponses.

Comme l'illustre la Figure 2, les entreprises de tous les secteurs sont très favorables à ce que le gouvernement fédéral adopte des mesures adéquates dans son prochain budget.

Figure 2

Parmi les mesures fiscales suivantes, lesquelles devraient, selon vous, être une priorité du prochain budget fédéral? (% des réponses)

Assouplir les règles pour que le propriétaire d'une entreprise ait autant de facilité à vendre son entreprise à ses enfants qu'à un tiers, par secteur



Source : FCEI, sondage sur le budget et les élections de 2019 au fédéral, octobre-novembre 2018, 6 615 réponses.

Concernant les enjeux fiscaux, nous avons remarqué lors de la dernière élection que certains partis ont exprimé leur volonté d'augmenter le taux d'inclusion des gains en capital. Nous croyons qu'une telle mesure serait extrêmement nuisible aux PME, particulièrement pour les propriétaires qui souhaitent vendre leur entreprise ou prendre leur retraite, en plus de décourager l'investissement. En effet, augmenter le taux d'inclusion réduirait considérablement le revenu de retraite des propriétaires de PME dont beaucoup dépendent de l'exonération cumulative des gains en capital et seraient directement touchés. **Nous recommandons fortement au gouvernement de rejeter toute augmentation du taux d'inclusion des gains en capital.**

Régime de pensions du Canada (RPC)

Les taxes sur la masse salariale, comme les cotisations au RPC, sont les plus difficiles à absorber pour les PME. Étant sans égard aux bénéficiaires, elles sont perçues même si l'entreprise ne fait pas d'argent. En outre, comme les PME dépendent beaucoup de leur main-d'œuvre, elles sont plus sensibles aux modifications de ces taxes qui rendent plus difficiles l'embauche de

nouveaux employés et la bonification des salaires pour retenir les travailleurs. Même si les cotisations au RPC sont un revenu reporté pour les employés, elles représentent une charge fiscale pour les employeurs, qui ne reverront jamais cet argent. Ces taxes peuvent donc compliquer l'embauche de nouveaux employés et l'augmentation des salaires. Alors que beaucoup d'entreprises, particulièrement au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique, doivent composer avec la pénurie de travailleurs, les taxes sur la masse salariale viennent aggraver la situation. Qui plus est, dans les régions où le taux de chômage est plus élevé, comme en Alberta, ces taxes font augmenter les coûts liés à l'embauche et nuisent à la création d'emplois dans les petites entreprises.

En 2019, les cotisations au RPC ont augmenté de 0,15 \$ par tranche de 100 \$ de gains ouvrant droit à pension, et elles augmenteront encore plus rapidement au cours des quatre prochaines années (après quoi suivront deux autres années d'augmentation pour atteindre le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension). Parmi les propriétaires de PME, 70 % sont d'avis que cette augmentation exercera une pression sur leur entreprise, les obligeant à geler ou à diminuer les salaires, et près de la moitié (46 %) devront réduire les investissements dans leur entreprise (Figure 3).

Dans l'idéal, les propriétaires de PME voudraient que le gouvernement interrompe ou ralentisse ces augmentations difficiles à absorber, ou du moins qu'il adopte des mesures de compensation, par exemple la réduction du taux de cotisation à l'assurance-emploi (AE) pour les PME. Dans cette optique, **nous recommandons au gouvernement d'instaurer un crédit d'AE appliqué automatiquement par l'Agence du revenu du Canada aux entreprises dont la masse salariale se situe en deçà d'un certain seuil afin de réduire leur taux.**

Figure 3

En quoi l'augmentation des cotisations au RPC touchera-t-elle votre entreprise? (Sélectionner toutes les réponses pertinentes) (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur le budget et les élections de 2019 au fédéral, octobre-novembre 2018, 6 615 réponses.

« Étant donné l'augmentation du salaire minimum, les cotisations au RPC, à l'AE et à la CSPAAT ont aussi augmenté, ce qui est un fardeau pour mon entreprise. Les portefeuilles de mes clients sont réduits pour la même raison, ce qui signifie qu'ils dépensent MOINS dans mon restaurant, et mes pertes sont encore plus importantes. L'augmentation des cotisations au RPC pourrait signer l'arrêt de mort de mon entreprise : la masse salariale équivaut aujourd'hui à 43 % de mon chiffre d'affaires. » - Restaurant, Ontario

Assurance-emploi (AE)

Les cotisations à l'AE constituent l'autre taxe fédérale sur la masse salariale qui nuit aux PME. Bien que le taux de chômage soit resté bas, le taux de cotisation à l'AE a diminué de manière constante au cours des quatre dernières années, ce qui est une bonne nouvelle pour les employeurs. Cela dit, le régime d'AE lui-même n'est pas exempt de problèmes, et il pourrait être plus équitable pour les employeurs. Actuellement, la cotisation des employeurs est 1,4 fois plus élevée que celle des employés. Comme nous l'avons suggéré, un crédit d'AE pourrait être accordé aux PME pour réduire le taux de cotisation des employeurs à 1,2 fois celui des employés. **Ce taux pourrait être réduit progressivement jusqu'à ce que les cotisations d'AE soient partagées à parts égales (50-50) entre employeurs et employés.**

De plus, afin que le régime d'AE demeure juste pour les employeurs, **nous demandons au gouvernement de s'assurer que les cotisations payées en trop à l'AE soient remboursées aux employeurs qui recrutent des travailleurs qui changent d'emploi et finissent par dépasser la cotisation annuelle maximale.** À l'heure actuelle, seuls les employés peuvent être remboursés, tandis que la portion de l'employeur reste dans la caisse d'AE. À tout le moins, les cotisations excédentaires devraient servir à aider les employeurs, par exemple, en finançant les crédits d'AE mentionnés ci-dessus.

Le gouvernement explore actuellement la possibilité d'augmenter les congés de maladie offerts par l'AE. Nous l'appelons à prendre la pleine mesure des répercussions que cela pourrait avoir sur les taux d'AE. La prolongation des congés de maladie, associée à de nouvelles dispositions concernant les congés relatifs à l'Allocation canadienne pour la formation, engendrera des coûts pour l'ensemble du système. **Le gouvernement devrait s'assurer que tous les coûts supplémentaires imposés aux petits employeurs en raison de l'augmentation des prestations de maladie seront compensés afin qu'ils ne nuisent pas à l'embauche, particulièrement dans le contexte actuel de majoration des autres taxes sur la masse salariale (comme les cotisations au RPC).** Le gouvernement devrait également veiller à ce que le programme de réduction des cotisations à l'assurance-emploi soit ajusté pour les employeurs qui offrent des régimes d'invalidité de courte durée et que le soutien soit augmenté pour aider à compenser davantage le coût de l'assurance pour les petits employeurs.

Lutte contre les changements climatiques et tarification du carbone

Aider les PME à prendre le « virage vert »

Les PME reconnaissent l'importance de réduire leur empreinte environnementale. Nos recherches montrent que le principal facteur incitant les PME à mettre en place des mesures écologiques est leur point de vue personnel (84 %), suivi des économies potentielles (50 %) ¹⁰.

« La vie perd son sens si l'environnement est détruit. Il est de notre responsabilité de le protéger pour les générations futures. » – Détaillant, Ontario

Même si la plupart des PME ne disposent pas des ressources nécessaires pour déployer des projets environnementaux d'envergure, elles font ce qu'elles peuvent pour réduire leur empreinte carbone. Voici des mesures prises par certains de nos membres : installation d'un système de chauffage géothermique dans le plancher, recours à des services de recyclage qui ramassent tout (des contenants vides aux cheveux coupés), élimination du papier et encouragements à utiliser d'autres moyens, comme le vélo, la marche ou les transports en commun, pour se rendre au travail. Pour favoriser une lutte plus active contre les changements climatiques, **nous recommandons au gouvernement de créer un crédit d'impôt pour les rénovations vertes destiné aux PME afin de réduire les coûts de mise en œuvre de mesures écologiques. Il devrait également faire connaître aux propriétaires d'entreprise d'autres mesures de réduction de l'empreinte carbone par l'intermédiaire de ses sites Web et de médias sociaux, ainsi que d'associations et de publications du secteur privé.**

Rendre la tarification du carbone plus équitable

Comme c'est le cas de la population, les opinions des propriétaires de PME sur la tarification du carbone varient d'une région du pays à l'autre. Dans les provinces où le filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone a été instauré, la majorité (68 %) des chefs d'entreprise sont contre le plan fédéral ¹¹. Bien que le gouvernement affirme que les PME peuvent faire payer la facture à leur client, cela n'est pas possible en pratique. Parmi les propriétaires de PME, 80 % ont repassé moins de 25 % de ces coûts supplémentaires à leurs clients, et 55 % n'ont rien pu leur faire payer ¹². Quand on regarde uniquement du côté du secteur agricole, ce dernier chiffre grimpe à 77 % ¹³.

Si le carburant coloré est exempté de la taxe sur le carbone, ce n'est pas le cas du gaz naturel et du propane utilisés par les agriculteurs pour le séchage du grain ou le chauffage des granges durant l'hiver, ainsi que du carburant d'aviation pour la pulvérisation des cultures. La nouvelle taxe sur le carbone est donc un fardeau considérable pour les agriculteurs. **Par conséquent, nous recommandons au gouvernement de ne pas appliquer la taxe sur le carbone au gaz naturel, au propane et au carburant d'aviation utilisés pour les activités agricoles.**

10. FCEI, sondage national sur l'environnement, juillet-août 2016, 5 982 réponses.

11. FCEI, sondage sur la nouvelle taxe fédérale sur le carbone, novembre 2018, 3 527 réponses.

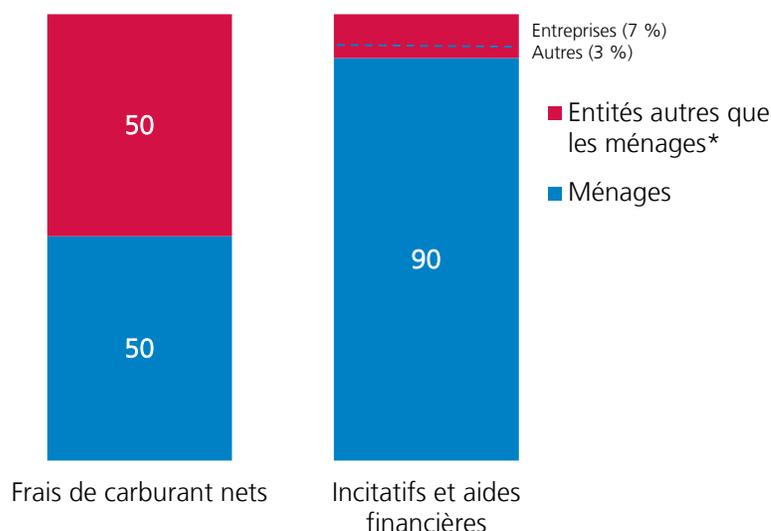
12. *Ibid.*

13. *Ibid.*

Certains propriétaires de PME trouvent que le plan fédéral n'est pas équitable. D'abord, certains des coûts découlant de la nouvelle taxe ont été épargnés à beaucoup de grands émetteurs sous prétexte de préserver leur capacité concurrentielle, protection à laquelle les PME elles aussi exposées aux échanges commerciaux n'ont pas droit. Ensuite, les PME ne peuvent pas se prévaloir de l'incitatif à agir pour le climat offert aux ménages pour compenser la taxe sur le carbone. La FCEI estime que la taxe sur le carbone est assumée à parts à peu près égales par les entreprises et les ménages, mais ces derniers récupèrent environ 90 % des revenus totaux sous forme de remises automatiques, alors que les propriétaires de PME ne récupèrent que 7 % des revenus totaux, et uniquement sous forme de subventions ou d'incitatifs pour lesquels ils doivent faire une demande (Figure 4).

Figure 4

Répartition des frais de carburant fédéraux et des aides financières (%)



Estimations combinées pour les quatre provinces (Saskatchewan, Manitoba, Ontario et Nouveau-Brunswick) de 2019-2020 à 2022-2023.

*S'entend des entreprises, municipalités, établissements d'enseignement, établissements de santé, organismes à but non lucratif et communautés autochtones; sont exclus les participants au régime de tarification fondé sur le rendement.

Source : Estimations de la FCEI tirées de données du plan climatique canadien, du ministère des Finances Canada et de l'École de politique publique de l'Université de Calgary.

En plus du fait que les PME reçoivent des remboursements moindres, les programmes d'incitatifs qui leur sont destinés sont en grande partie inaccessibles. En effet, le *Volet : Projets de PME du Fonds d'incitation à l'action pour le climat* exige que les entreprises y consacrent au moins 80 000 \$, ce qui le rend hors de portée pour beaucoup de PME. C'est sans compter qu'il faut jusqu'à cinq heures pour remplir le processus de demande – de quoi en décourager plus d'un. Le *Volet : Rabais* du Fonds est censé être plus accessible, mais neuf mois après l'instauration de la taxe sur le carbone, il n'est toujours pas en vigueur.

Voici **nos recommandations** pour rendre la taxe fédérale sur le carbone plus équitable :

1. **Le gouvernement doit distribuer les revenus de façon égale entre les ménages et les entreprises pour mieux refléter la part de la taxe payée par chacun.**
2. **Le gouvernement doit faire en sorte que les programmes créés pour distribuer des incitatifs reflètent mieux les réalités et les besoins des PME, par exemple en réduisant le seuil minimal de dépenses et la paperasse longue et complexe à remplir.**

Modifications fiscales concernant les PME

En juillet 2017, le gouvernement a proposé une panoplie de modifications fiscales destinées aux sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC), ciblant ce qu'il considère comme des « avantages fiscaux injustes » auxquels les employés n'ont pas accès. Beaucoup de propriétaires de PME se sont sentis injustement pénalisés par ces modifications, d'autant plus qu'en créant et en exploitant leur entreprise, ils assument plus de risques que leurs employés, n'ont pas accès aux mêmes avantages sociaux (congés de maladie, vacances payées, régime de retraite) et paient plusieurs taxes supplémentaires. Après une levée de boucliers des entrepreneurs, le gouvernement a révisé ses propositions sur le fractionnement du revenu et les revenus de placements passifs, et a décidé de ne pas effectuer les modifications fiscales sur les gains en capital. Malgré les corrections apportées, beaucoup de propriétaires d'entreprise feront les frais de la modification des règles relatives à l'impôt sur le revenu fractionné et les revenus des placements passifs.

Impôt sur le revenu fractionné

Environ 68 % des propriétaires de PME emploient des membres de leur famille¹⁴, et presque 60 % d'entre eux versent un revenu à leur conjoint sous forme de salaire ou de dividendes¹⁵. Les conjoints jouent un rôle essentiel dans l'entreprise, tant de manière officielle qu'informelle, notamment en partageant les risques avec le propriétaire. C'est particulièrement le cas de ceux qui ont dû hypothéquer leur maison pour financer leur entreprise (36 %).

Même si les nouvelles règles ne font pas gonfler la facture d'impôt des PME, elles entraîneront des casse-tête administratifs. Il n'est pas facile de déterminer quels membres de la famille sont exemptés des nouvelles règles, et les instructions de l'ARC sont floues et difficiles à comprendre pour M. Tout-le-Monde. En outre, les propriétaires d'entreprise devront consacrer du temps à comptabiliser le nombre d'heures travaillées par chaque membre de la famille. **Afin d'alléger le fardeau administratif des entreprises et reconnaître l'importante contribution officielle et informelle des conjoints, nous recommandons au gouvernement d'exempter complètement ces derniers des règles sur le fractionnement du revenu.**

Revenu de placement passif

14. FCEI, sondage *L'assurance-emploi*, mars-avril 2016, 7 880 réponses.

15. FCEI, sondage *Modifications fiscales à venir*, septembre-octobre 2017, 9 480 réponses.

Les nouvelles règles sont plus simples que celles proposées au départ, mais de nombreux propriétaires d'entreprise ayant déjà touché des revenus de placements passifs seront injustement punis d'avoir respecté les règles valides pendant les 40 dernières années. Les entreprises dépendent de leur revenu de placement passif pour se constituer un coussin d'urgence, faire des investissements supplémentaires importants (p. ex. acheter un nouvel immeuble ou entreprendre des rénovations majeures) ou financer leur retraite, puisqu'ils n'ont pas accès à un régime de retraite et que leur REER risque de ne pas suffire s'ils se sont versé un salaire à même les dividendes. Les propriétaires d'entreprise qui ont accumulé des placements considérables perdront accès à la déduction accordée aux petites entreprises et paieront donc une facture fiscale plus lourde, et ce, même s'ils investissent les fonds dans leur entreprise.

Un de nos membres de Terre-Neuve-et-Labrador, qui possède plusieurs franchises d'une chaîne de restauration, s'attend à ce que sa facture fiscale augmente de 80 000 \$ par année en raison des modifications proposées, et ce, même s'il utilise son revenu de placements passifs pour rénover ses succursales. Le franchiseur exige que le propriétaire réalise des rénovations mineures tous les cinq ans et des rénovations majeures tous les dix ans. Ces travaux totalisent plusieurs millions de dollars, et il utilise ses placements pour les financer et montrer à la banque qu'il dispose de liquidités afin d'obtenir des prêts supplémentaires.

La proposition originale promettait que les placements passifs détenus avant l'entrée en vigueur de la loi seraient protégés par une clause de droits acquis, mais ce n'est pas ce que prévoit la version définitive du projet de loi présentée dans le cadre du budget de 2018. Par conséquent, **nous recommandons au gouvernement de protéger par une clause de droits acquis les placements passifs antérieurs à l'entrée en vigueur des nouvelles règles en 2019.**

Autres hausses de taxes

Durant l'élection fédérale, le Parti libéral a proposé d'imposer une « taxe de luxe » de 10 % sur les voitures, les bateaux et les avions privés dont le prix de vente excède 100 000 \$. Les PME qui vendent des bateaux et de l'équipement aquatique récréatif ont exprimé de vives inquiétudes quant aux conséquences de cette taxe sur leur chiffre d'affaires et celui de commerces connexes comme les marinas et les ateliers de réparation. Bon nombre de ces entreprises ont été tellement touchées par les mesures de représailles tarifaires imposées aux États-Unis par le Canada qu'elles se retrouvent avec des stocks invendus surévalués malgré l'élimination des tarifs douaniers. Une nouvelle taxe leur porterait un nouveau coup dur.

De plus, en réponse à une autre hausse de taxes, les consommateurs pourraient décider de dépenser ailleurs l'argent qu'ils réservent à leurs loisirs, ce qui pourrait entraîner des pertes d'emplois chez les fabricants et les concessionnaires. Une taxe semblable a été instaurée aux États-Unis en 1991, mais elle a été abolie à peine deux ans plus tard en raison des répercussions négatives sur l'emploi et les faibles revenus qu'elle générerait. Selon une étude réalisée pour les États-Unis par le Joint Economic Committee, cette taxe a causé la perte de

1 470 emplois dans le secteur des aéronefs et de 7 600 emplois dans le secteur nautique¹⁶.

Nous demandons au gouvernement de revenir sur sa décision d'imposer une nouvelle taxe d'accise de 10 % sur les bateaux et autres véhicules de plus de 100 000 \$.

« Cette taxe nuira aux ventes dans notre secteur et causera de nombreuses pertes d'emplois dans les PME de partout au pays. Une diminution des ventes de bateaux entraînera aussi une baisse des revenus tirés de la TPS et de la TVH (ou de la TVQ au Québec), sans parler du fait que les recettes provenant de cette "taxe de luxe" seront nécessairement moins élevées que prévu. » - Détaillant d'équipement de sport aquatique, Nouveau-Brunswick

Équité fiscale à l'égard des petites entreprises

Dans le contexte actuel où les PME canadiennes doivent faire concurrence à des entreprises de partout dans le monde, y compris des géants comme Amazon et Netflix, il est important d'assurer un traitement équitable pour toutes les entreprises. Actuellement, les fournisseurs étrangers de services en ligne ne sont pas assujettis aux taxes de vente canadiennes, contrairement aux fournisseurs canadiens. **Par conséquent, nous encourageons le gouvernement à percevoir les taxes de vente auprès des fournisseurs étrangers qui offrent des services en ligne aux consommateurs canadiens.** Comme ceux-ci magasinent de plus en plus en ligne, les détaillants traditionnels doivent aussi affronter une concurrence accrue. Toutefois, il arrive souvent que les taxes de vente et les droits ne s'appliquent pas aux produits achetés en ligne et importés par l'intermédiaire de Postes Canada. Selon une étude menée par Copenhagen Economics, Postes Canada ne perçoit les taxes de vente sur les envois postaux que dans 25 % des cas, tandis que les services de messagerie privés (p. ex. FedEx, UPS) le font systématiquement¹⁷. Il ne devrait pas y avoir d'incitatif à importer en ligne des produits étrangers plutôt que de magasiner chez un détaillant canadien. **Le gouvernement devrait s'assurer que l'Agence des services frontaliers du Canada perçoit adéquatement les taxes de vente et les droits d'importation auprès de tous les services de messagerie, y compris Postes Canada, afin que les entreprises canadiennes et étrangères soient traitées sur un pied d'égalité.**

Les chefs d'entreprise qui possèdent des entrepôts libre-service ou des terrains de camping sont soumis à des règles injustes qui limitent leur accès à la déduction fiscale pour les petites entreprises. Ils exploitent souvent des entreprises actives dont ils tirent leur revenu principal et ont aussi fréquemment des employés. Toutefois, ils n'ont pas droit aux incitatifs fiscaux accordés aux petites entreprises tout simplement parce qu'ils ont choisi un certain type d'activité et ont moins de cinq employés. Par conséquent, beaucoup ont fait l'objet d'audits financiers et ont dû payer des dizaines de milliers de dollars à l'Agence du revenu du Canada, car celle-ci ne reconnaissait pas leur statut d'entreprises actives. À la suite de ces audits,

16. George F. Will, « When a luxury tax took wind out of yacht sales », *The Baltimore Sun*, 31 octobre 1999, <<https://www.baltimoresun.com/news/bs-xpm-1999-10-31-9910300436-story.html>> (Consulté le 11 décembre 2019).

17. Copenhagen Economics, *E-Commerce Imports into Canada: Sales Tax and Customs Treatment*, mars 2017, <<https://www.copenhageneconomics.com/dyn/resources/Publication/publicationPDF/9/379/1488463673/copenhageneconomics-2017-e-commerce-imports-into-canada-sales-tax-and-customs-treatment.pdf>>

certaines de ces entreprises ont été forcées de fermer complètement leurs portes. Face à cette profonde injustice, le gouvernement **devrait mettre ces règles à jour et supprimer le critère selon lequel il faut avoir 5 employés à temps plein pour avoir droit au taux PME.**

Finances publiques

L'équilibre budgétaire est nécessaire pour garantir un niveau de vie abordable à long terme. Les propriétaires de PME font tout leur possible pour éviter de se retrouver dans le rouge et attendent du gouvernement qu'il en fasse tout autant. Conscients que le déficit fédéral atteindra 26,6 milliards de dollars en 2020¹⁸, les chefs d'entreprise craignent que l'accumulation des déficits et l'augmentation de la dette publique fassent grimper leurs futures factures d'impôt, en particulier si les dépenses ne sont pas contrôlées. L'équilibre budgétaire figurait au troisième rang des priorités des propriétaires de PME lors des élections, 60 % d'entre eux indiquant qu'il s'agissait d'un enjeu clé qui allait influencer leur vote¹⁹.

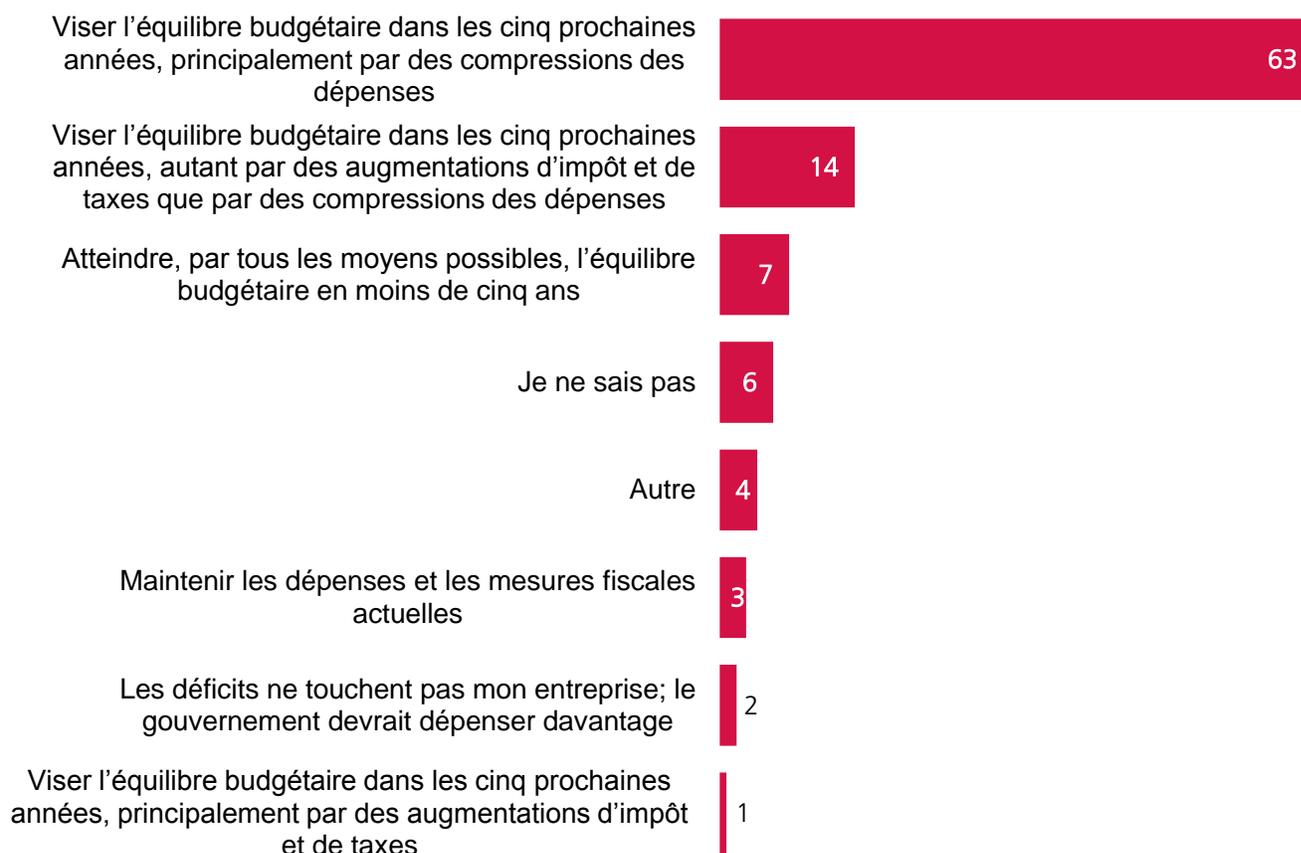
En réponse au déficit croissant, la majorité des propriétaires d'entreprise (63 %) souhaitent un retour à l'équilibre budgétaire d'ici cinq ans, principalement au moyen de compressions des dépenses (Figure 5). **Nous recommandons au gouvernement d'établir un plan pour revenir à l'équilibre budgétaire d'ici cinq ans.**

18. Gouvernement du Canada, *Mise à jour économique et budgétaire 2019*, <<https://www.budget.gc.ca/efu-meb/2019/docs/statement-enonce/toc-tdm-fr.html>> (Consulté le 20 décembre 2019).

19. FCEI, sondage sur le budget et les élections de 2019 au fédéral, octobre-novembre 2018, 6 615 réponses.

Figure 5

Que devrait faire le gouvernement pour gérer les déficits? (Sélectionner une seule réponse) (% des réponses)



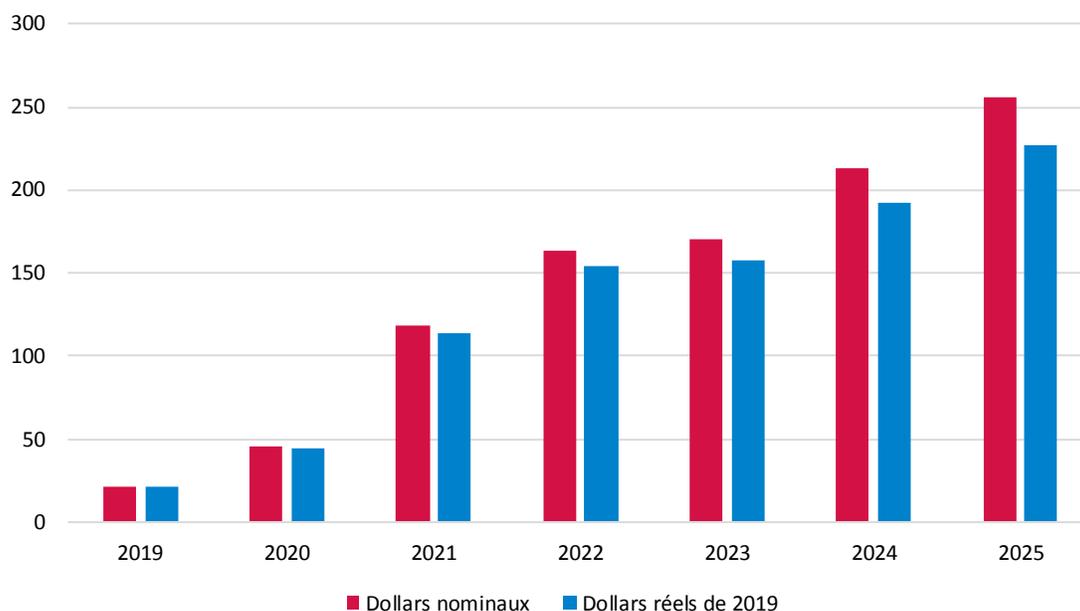
Source : FCEI, sondage sur le budget et les élections de 2019 au fédéral, octobre-novembre 2018, 6 615 réponses.

Coordination du RPC

La Mise à jour économique et budgétaire de l'automne a révélé que le déficit croissant est en bonne partie attribuable au coût des régimes de retraite du secteur public, et ce, en raison des faibles taux d'intérêt et de l'augmentation des coûts liés au fonds. Des bonifications du RPC ont été entreprises en 2019, mais leur coordination avec les régimes de pension à prestations déterminées se fait toujours attendre. La coordination de ces bonifications avec les régimes de retraite du secteur public permettrait d'augmenter la portion financée par le RPC et de diminuer la portion financée par le lieu de travail, tout en protégeant les prestations de retraite des employés. Si le gouvernement ne s'empresse pas d'intégrer les améliorations du RPC, les coûts supplémentaires pourraient s'élever à 22 millions de dollars en 2019, pour atteindre 255 millions de dollars en 2025 lorsque les bonifications du RPC seront pleinement en vigueur (Figure 6).

Figure 6

Cotisations supplémentaires des employeurs du gouvernement fédéral au RPC en raison de la non-coordination avec les régimes de retraite (en millions de dollars)



Source : Estimations fondées sur le BSIF, 28^e rapport actuariel annuel, Tableau 6, <https://www.osfi-bsif.gc.ca/Fra/Docs/PPP28.pdf>

Nous pressons le gouvernement et les syndicats du secteur public de négocier collectivement la coordination du RPC avec les syndicats de la fonction publique, ou de veiller à ce qu'on l'applique à tous les régimes de retraite à prestations déterminées de la fonction publique fédérale.

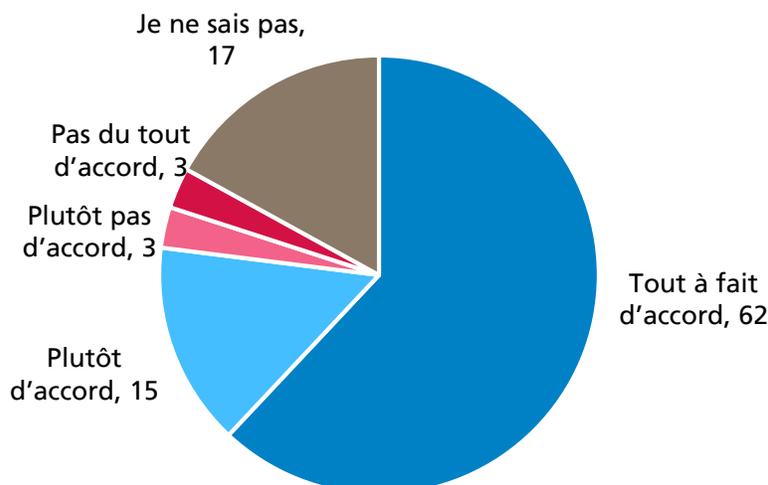
Cartes de crédit

La relation des propriétaires de PME avec les grandes banques et les sociétés de cartes de crédit a parfois des airs de David contre Goliath. C'est pourquoi la FCEI cherche à rendre plus équitable le secteur des cartes de crédit. Le Code de conduite destiné à l'industrie canadienne des cartes de crédit et de débit a grandement contribué à rétablir l'équilibre des forces. Toutefois, vu l'arrivée de nouveaux acteurs comme Apple Pay et Google Pay, **il est important de mettre à jour régulièrement le Code de conduite pour y intégrer les nouvelles technologies et les nouveaux acteurs du secteur.**

Les frais imposés aux PME qui acceptent les cartes de crédit peuvent s'accumuler rapidement et générer des coûts supplémentaires importants. Nous avons applaudi l'engagement pris par le Parti libéral lors des élections visant à éliminer les frais de traitement des paiements par carte de crédit sur la TPS et la TVH. Cette promesse a recueilli un appui important chez les propriétaires de PME : 77 % sont d'avis que les frais de traitement ne doivent pas être appliqués sur la taxe de vente qu'ils perçoivent (Figure 7).

Figure 7

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec l'énoncé suivant : « Les frais de traitement des cartes de crédit ne doivent pas être appliqués sur la taxe de vente (TPS/TVP/TVH) perçue dans mon entreprise »? (Sélectionner une réponse pour chaque ligne) (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur les services bancaires, le financement et les paiements, avril-juillet 2019, 11 599 réponses.

Nous demandons au gouvernement d'éliminer ces frais injustes, de même que les frais de traitement sur les remboursements. La FCEI est prête à travailler avec le gouvernement pour déterminer la meilleure façon de procéder.

« En plus de percevoir la TVH et de remplir la paperasse connexe, nous devons payer au fournisseur des points de vente les frais de carte de crédit supplémentaires de 13 % qui y sont associés. » - Mécanicien, Ontario

Fardeau administratif

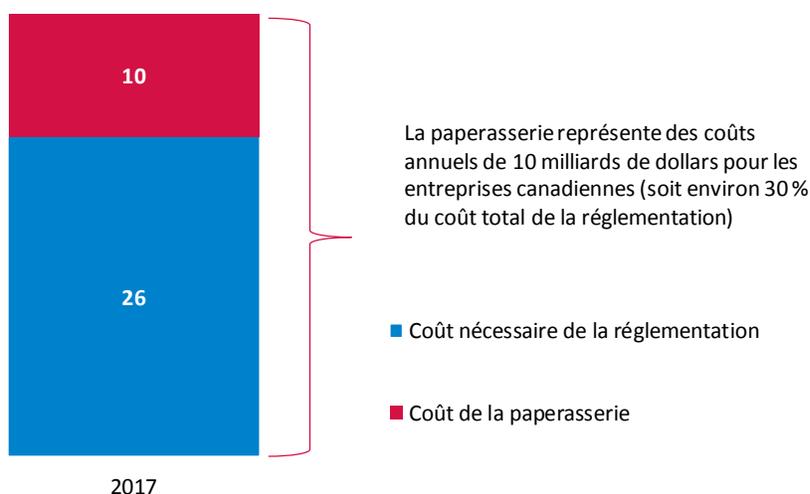
Pour assurer la viabilité financière des PME, il est essentiel de moderniser la réglementation et de réduire le fardeau administratif des chefs d'entreprise. En 2017, le coût global de la réglementation qui pèse sur les entreprises canadiennes a dépassé 36 milliards de dollars, dont 10 milliards étaient attribuables au fardeau administratif²⁰ (Figure 8). Dans un sondage récent, 93 % des répondants ont déclaré que la réduction de la paperasserie aiderait le Canada à améliorer sa capacité concurrentielle et à innover davantage, et 90 % étaient d'accord pour dire

20. FCEI, *La réglementation excessive pèse lourd sur les entreprises canadiennes*, janvier 2018.

qu'il serait possible d'alléger considérablement le fardeau réglementaire, tout en améliorant les résultats en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement²¹. Les répondants ont également indiqué que la réduction des formalités administratives serait une bouffée d'air frais pour eux comme pour leur entreprise, en leur permettant, par exemple, de consacrer plus de temps à l'exploitation de leur entreprise (81 %), de réduire leur stress (76 %) et d'avoir plus de temps pour servir leurs clients (68 %)²².

Figure 8

Coût annuel de la réglementation (en \$ CA de 2017)



Source : FCEI, calculs basés sur le sondage sur la réglementation et paperasserie, juin-septembre 2017, 7 823 réponses.

Mesurer et réduire le fardeau administratif

La *Loi sur la réduction de la paperasse*, qui impose la règle du « un pour un » (chaque fois qu'un nouveau règlement visant les entreprises est adopté, un règlement d'une lourdeur équivalente doit être supprimé), est un pas dans la bonne direction, mais il faut en faire plus pour que les propriétaires de PME constatent les effets sur le terrain. **Nous recommandons au gouvernement d'élargir la portée de la Loi en prenant les mesures suivantes :**

- 1) **Appliquer la Loi à tous les ministères et organismes gouvernementaux, y compris les règlements sur l'impôt et l'administration de l'impôt qui en sont actuellement exemptés.** Cette exemption est illogique vu l'important fardeau administratif que représente la conformité fiscale.
- 2) **Inclure les coûts imposés à tous les citoyens, pas juste aux entreprises.** Cette distinction est artificielle, car les règlements qui ne visent pas les entreprises touchent les propriétaires d'entreprise, leur famille et leurs employés. Mais surtout,

21. FCEI, sondage sur la réglementation gouvernementale et la paperasserie, août-septembre 2019, 5 764 réponses.

22. *Ibid.*

- pourquoi le Canada ne réduirait-il pas les lourdeurs administratives pour tous ses citoyens?
- 3) **Appliquer la Loi de façon générale aux exigences gouvernementales, quelle que soit leur origine.** Par exemple, certaines exigences échappent à la règle du « un pour un », qu'elles se trouvent dans des lois (p. ex. *Loi de l'impôt sur le revenu*) ou, plus souvent, dans des directives et politiques gouvernementales qu'on pourrait inclure. Les entreprises et les citoyens ont de nombreux points de contact avec l'État, et il faut tenir compte de tout le monde pour s'attaquer au problème dans son ensemble.
 - 4) **Appliquer la Loi de façon générale à tous les coûts liés à la conformité réglementaire, par opposition à ceux directement liés au fardeau administratif. La Loi sur la réduction de la paperasse doit s'appliquer indépendamment de l'origine des exigences.**

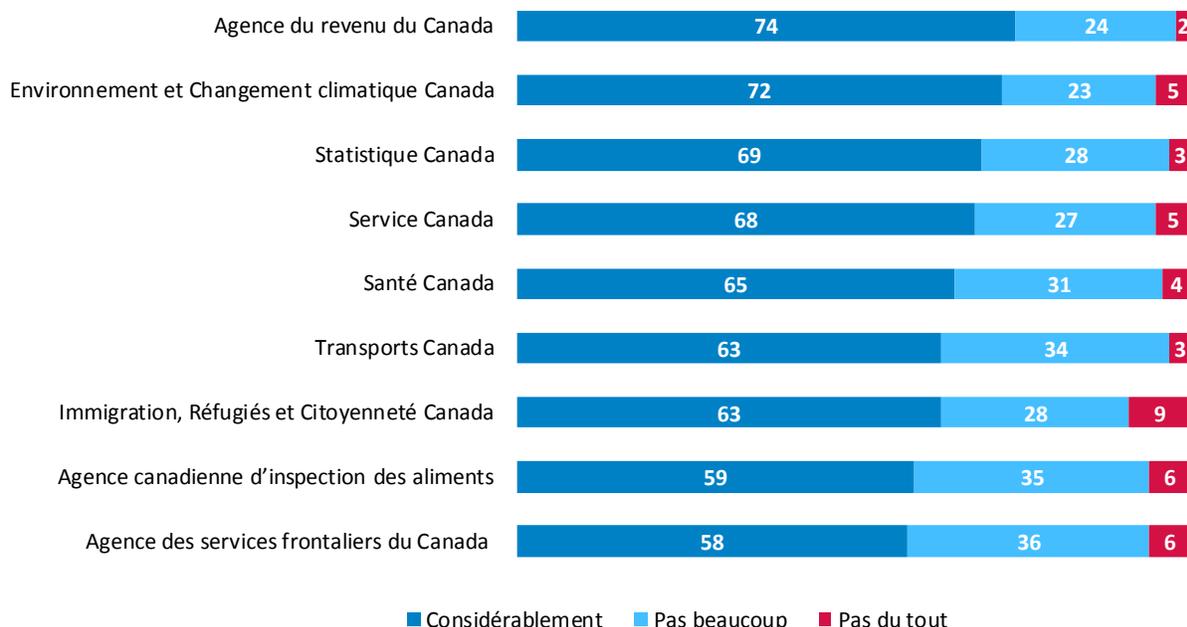
L'une des priorités de tout plan de réduction du fardeau réglementaire est de veiller à ce que le gouvernement soit pleinement conscient du nombre total de règlements. **Nous recommandons au gouvernement de mettre au point une mesure simple (p. ex. exigences réglementaires) pour déterminer combien de règles figurent dans les lois, les règlements, les politiques et les directives, et de publier l'information à intervalles réguliers (p. ex. chaque année).** Cette mesure, conjuguée à d'autres initiatives, servirait à établir une référence pour avoir une idée de l'évolution de l'ensemble des formalités au fil du temps et de ce qui se passe au sein de chaque ministère et organisme gouvernemental.

Améliorer le service à la clientèle du gouvernement

La réglementation doit être modernisée dans tous les ministères et organismes gouvernementaux. Dans un sondage récent, nous avons demandé aux propriétaires de PME dans quelle mesure certaines agences gouvernementales avec lesquelles ils traitent pourraient réduire leur paperasserie (Figure 9). Pour dresser un portrait clair de la situation, nous avons omis les réponses « Je ne sais pas » pour que le graphique ne montre que les propriétaires d'entreprise qui traitent avec ces ministères ou agences et qui ont une opinion. Il en ressort que l'ARC est l'agence ayant le plus de progrès à faire.

Figure 9

Dans quelle mesure les agences fédérales suivantes pourraient-elles réduire la paperasserie qu’elles imposent sans que cela nuise à leurs actions dans les domaines de la santé, de la sécurité et de la protection de l’environnement? (Sélectionner une réponse par ligne) (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur la réglementation gouvernementale et la paperasserie, août-septembre 2019, 5 764 réponses.

Le service à la clientèle du gouvernement représente un pan important de la modernisation réglementaire. Le fardeau administratif, ce n’est pas seulement le nombre de formulaires et de règles. C’est aussi l’accessibilité des renseignements et des services fournis par les agents gouvernementaux de première ligne. Il peut être frustrant pour un propriétaire de PME de passer des heures en ligne à essayer de trouver un formulaire ou de l’information sur les exigences de conformité, alors qu’il pourrait consacrer ce temps à l’exploitation de son entreprise. C’est sans compter qu’il risque même d’avoir des amendes à payer s’il néglige de se conformer aux règles parce qu’il a obtenu des renseignements inexacts ou désuets auprès d’agents de première ligne ou sur une page Web du gouvernement. **Nous recommandons au gouvernement d’améliorer la qualité de ses interactions avec les citoyens en se concentrant sur trois éléments liés au service :**

- 1) **Prioriser le fait de toujours traiter les citoyens comme des « clients » qui méritent de recevoir un service utile et respectueux.**
- 2) **Veiller à ce que l’information soit fournie dans un langage simple et accessible.**
- 3) **Veiller à ce que l’information soit cohérente et fiable.**

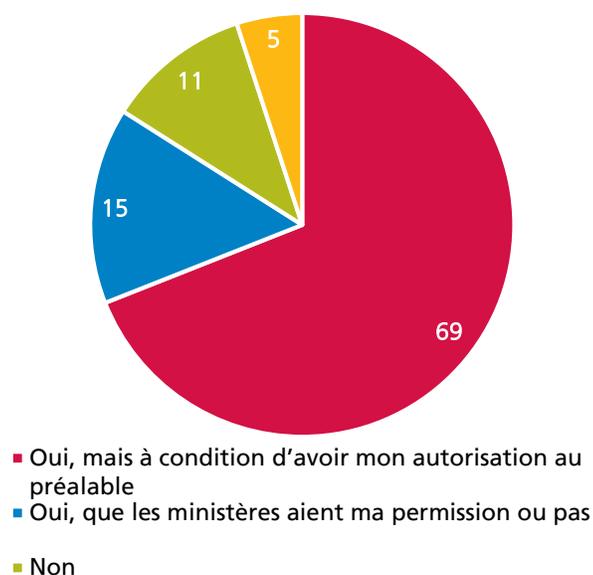
Les nouveaux outils numériques peuvent aider les administrations publiques à mieux servir les propriétaires de PME et les Canadiens, d’autant plus que les ressources en ligne sont de plus en plus utilisées comme source d’information principale.

Par conséquent, il est essentiel que **le gouvernement se donne les priorités suivantes** :

1. **Améliorer la convivialité et l'apparence de son site Web « Canada.ca ».**
2. **Offrir des moyens de communication en ligne (p. ex. fonctions de clavardage, numéros de rappel).**
3. **Faire des transactions en ligne (p. ex. présenter des formulaires, faire des paiements).**
4. **Utiliser les technologies numériques pour améliorer l'échange de renseignements entre les ministères afin d'éviter les redondances (Figure 10).**

Figure 10

Les ministères devraient-ils pouvoir échanger entre eux plus de renseignements sur les entreprises afin d'éviter les redondances? (% des réponses)



Source : FCEI, sondage sur la réglementation gouvernementale et la paperasserie, août-septembre 2019, 5 764 réponses. La somme des données pourrait ne pas atteindre 100 % en raison de l'arrondissement des valeurs.

Améliorer les services offerts par l'ARC

L'Agence du revenu du Canada (ARC) est l'agence gouvernementale avec laquelle les propriétaires de PME ont le plus d'interactions. Il n'est donc pas étonnant qu'elle soit nommée comme celle ayant le plus de progrès à faire pour réduire la paperasserie qu'elle impose (Figure 9). Les propriétaires d'entreprise citent régulièrement la conformité aux règles fiscales par comme l'une des responsabilités les plus exigeantes et qui demande le plus de temps²³.

23. FCEI, sondage sur la réglementation et la paperasserie, septembre 2017, 7 823 réponses.

C'est pourquoi, en veillant à ce que l'ARC leur offre un bon service à la clientèle, on contribuerait grandement à réduire leur fardeau réglementaire.

Il peut s'avérer coûteux pour une PME de soumettre de longs formulaires et de longs documents. Pour alléger ce fardeau, **l'ARC devrait simplifier ses formulaires et en convertir une partie au format numérique, et aussi confirmer aux propriétaires d'entreprise que leurs documents ont été bien reçus.** Par exemple, les chefs d'entreprise qui embauchent des sous-traitants ou des employés contractuels doivent remplir un formulaire T5018 (dans le domaine de la construction) ou un formulaire T4A pour tout paiement de plus de 500 \$. Certains finissent par remplir plus de 50 formulaires par année. En passant au numérique, et en offrant éventuellement une option de remplissage automatique avec l'information déjà sauvegardée pour un précédent fournisseur, l'ARC pourrait réduire le fardeau qui pèse sur les employeurs et les aider à mieux observer les règles. Autrement, les employeurs n'ont d'autre choix que de numériser et d'envoyer tous les formulaires à l'ARC, ou de payer une amende de 250 \$ s'ils les envoient par la poste.

Il est important de se rappeler que les propriétaires d'entreprise n'ont pas tous accès aux services en ligne et ne savent pas tous comment les utiliser. L'ARC doit donc laisser à la disposition des PME certains outils traditionnels (non électroniques). C'est particulièrement vrai en région éloignée ou rurale, où l'accès à Internet à haute vitesse est limité. Il peut alors être difficile de faire des paiements ou de soumettre des documents en ligne. Par conséquent, beaucoup de nos membres préfèrent encore faire des paiements par chèque ou soumettre des formulaires par d'autres moyens.

L'ARC doit aussi chercher à simplifier ses processus et à éliminer la paperasserie excédentaire dans la mesure du possible. Plus particulièrement, les propriétaires de PME trouvent qu'il est long et coûteux de tenir un registre des déplacements effectués. **Nous recommandons à l'ARC d'envisager d'autoriser la déduction d'un montant raisonnable de dépenses liées aux véhicules utilisés à des fins commerciales, malgré l'absence d'un registre de kilométrage, car cela permettrait de réduire les formalités administratives liées au suivi de ce type de dépenses d'entreprise.**

Les propriétaires de PME trouvent souvent le processus de vérification intimidant. D'ailleurs, lorsqu'ils doivent de l'argent à l'ARC, le processus de recouvrement peut être tout aussi stressant, et de nombreux propriétaires se sentent intimidés par les agents de recouvrement. Pour rendre ce processus équitable et transparent pour les entreprises, **l'ARC doit améliorer la communication au sein de sa direction générale des recouvrements, ainsi qu'entre ses autres directions générales.** Si un nouvel agent de recouvrement est affecté à un dossier pour lequel un plan de remboursement avait déjà été convenu, par exemple, **l'ARC doit veiller à ce que ces modalités restent en place. Elle doit aussi aviser les propriétaires d'entreprise lorsque leur dossier est confié à un nouvel agent afin qu'ils sachent avec qui communiquer.**

Le centre d'appels de l'ARC demeure une importante source d'information pour les propriétaires d'entreprise. Il est donc essentiel qu'ils puissent parler rapidement à un agent et obtenir des réponses cohérentes, exactes et fiables. L'ARC continue d'améliorer ce service, mais elle a encore du pain sur la planche, surtout en ce qui concerne la réduction des temps

d'attente (pour obtenir la liste complète des recommandations, voir l'*Évaluation du centre d'appels de l'ARC* publiée par la FCEI en 2020).

Pour réduire le volume d'appels et les temps d'attente, **l'ARC doit faire connaître davantage ses services en ligne, comme Mon dossier d'entreprise, et élargir ses services spécialisés, comme le service téléphonique réservé aux fournisseurs de services fiscaux.** Mon dossier d'entreprise confère un avantage précieux aux propriétaires d'entreprise : l'ARC se conforme aux réponses écrites qu'elle leur envoie par l'entremise de ce service, même si elles se révèlent fausses lors d'une vérification. Les propriétaires d'entreprise ne seront donc pas pénalisés. **Nous recommandons à l'ARC de revoir son délai cible pour répondre aux questions qui proviennent de Mon dossier d'entreprise en le faisant passer de dix jours à trois. L'ARC devrait aussi songer à élargir le mandat du service téléphonique réservé aux fournisseurs de services fiscaux afin de répondre à une plus grande variété de questions.**

Les nouvelles technologies, comme l'intelligence artificielle, peuvent aussi offrir des moyens inédits et novateurs à la fois au gouvernement pour servir ses clients, et aussi aux PME pour communiquer avec lui beaucoup plus efficacement, notamment en cas de problème ou de doute au sujet de la conformité, des pratiques d'affaires et de l'impôt. **Nous recommandons au gouvernement de permettre aux propriétaires d'entreprise d'accéder facilement à des outils misant sur l'intelligence artificielle afin de les aider à déterminer la conformité de leur entreprise. Il faudra aussi faire en sorte que l'ARC reconnaisse officiellement ces décisions et les respecte.** Par exemple, certaines entreprises, comme Blue J Legal, ont mis au point des programmes misant sur l'intelligence artificielle pour déterminer la conformité fiscale en se fondant sur des cas qui ont été tranchés devant les tribunaux. Ce genre d'innovation contribuera à réduire le fardeau réglementaire en aidant les entreprises à obtenir les réponses dont elles ont besoin, tout en réduisant la pression exercée sur les agents et le volume d'appels.

Réduire les obstacles au commerce interprovincial

Nous avons été ravis de voir que la plateforme électorale du Parti libéral et celle d'autres partis comprenaient des mesures favorisant le libre-échange entre les provinces. Les obstacles au commerce interprovincial sont les premières barrières réglementaires que les propriétaires de PME souhaitent voir éliminées, 86 % d'entre eux étant favorables à une mesure gouvernementale à cet effet²⁴. Non seulement les obstacles au commerce intérieur coûtent des milliards de dollars à l'économie canadienne chaque année, mais ils découragent les entreprises de faire croître leurs activités et d'explorer de nouveaux marchés. Si une PME a déjà du mal à commercialiser ses produits dans une province voisine, il est peu probable qu'elle tente sa chance à l'étranger. Alors que la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation s'affaire toujours à réduire les obstacles réglementaires, **nous recommandons au gouvernement fédéral de continuer à faire preuve de leadership en encourageant les provinces à accélérer la réduction des obstacles au commerce interprovincial, notamment**

24. FCEI, sondage sur le budget et les élections de 2019 au fédéral, octobre-novembre 2018, 6615 réponses.

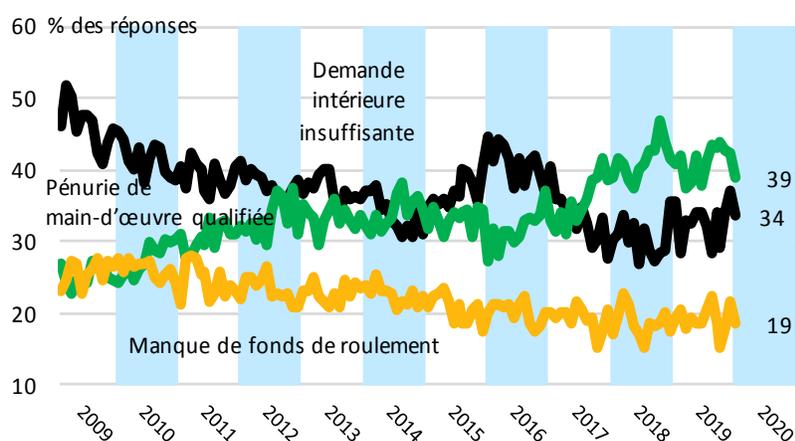
en leur demandant de miser sur la reconnaissance mutuelle plutôt que sur l'harmonisation des règlements.

Main-d'œuvre

Si les taux de postes vacants dans le secteur privé se sont stabilisés, ils se maintiennent tout de même à des sommets historiques avec environ 433 000 postes laissés vacants pendant au moins quatre mois²⁵. Certains secteurs, comme la construction et les services personnels (coiffure, plomberie, mécanique), et certaines provinces, comme le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique, sont aux prises avec des taux de postes vacants supérieurs à la moyenne. Selon le rapport mensuel *Baromètre des affaires*^{MC} de la FCEI, l'inquiétude entourant la pénurie de main-d'œuvre qualifiée n'a cessé de croître au cours de la dernière décennie : 39 % des propriétaires d'entreprise affirment que la pénurie limite leur productivité et leur capacité de croissance (Figure 11).

Figure 11

Tendance : limites en termes de croissance



Source : FCEI, *Baromètre des affaires*^{MD}, janvier 2020, 864 réponses.

Compte tenu du vieillissement de la population et des nombreux départs à la retraite prévus dans les dix prochaines années, cette tendance ne montre aucun signe de ralentissement. Même s'il n'existe pas de solution universelle à ce problème, l'État peut miser sur plusieurs secteurs stratégiques.

Formation

Le soutien à la formation est indispensable pour que les travailleurs acquièrent les compétences recherchées et soient bien préparés pour le marché du travail. On parle non seulement de ceux qui entrent sur le marché du travail, mais aussi de ceux qui souhaitent se réorienter ou se

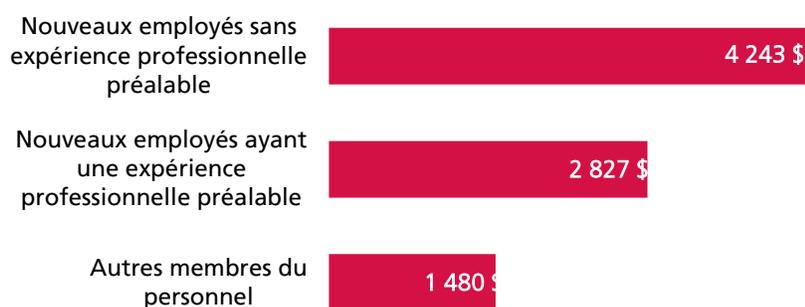
25. FCEI, *Postes à pourvoir*, 3^e trimestre de 2019.

perfectionner. Les PME voient la valeur de la formation et investissent déjà quelque 5 milliards de dollars par année en formation formelle et 9 milliards en formation informelle. En fait, plus l'entreprise est petite, plus elle tend à investir davantage dans la formation par employé²⁶. La formation informelle est souvent essentielle dans une PME, mais les programmes gouvernementaux actuels pour la formation ne reconnaissent pas ce type d'investissement. Par conséquent, **nous recommandons au gouvernement de créer un crédit d'AE pour la formation qui contribuerait à reconnaître l'investissement des PME dans la formation informelle.**

La formation des jeunes est souvent coûteuse pour les PME, même si c'est souvent en leur sein que les jeunes décrochent leur premier emploi et acquièrent une importante expérience de travail. En moyenne, la formation d'un nouvel employé sans expérience coûte aux PME près du double (4 243 \$) de l'embauche d'une personne ayant de l'expérience (2 827 \$) (Figure 12). Pour compenser ces coûts et encourager plus de PME à engager des jeunes, **nous recommandons au gouvernement d'instaurer un congé de cotisation à l'AE pour les entreprises qui embauchent des jeunes de 15 à 24 ans.** L'employeur ne verserait pas sa part des cotisations à l'AE, tandis que le travailleur verserait toujours la sienne et continuerait donc d'y avoir droit en cas de besoin.

Figure 12

Coût moyen de formation par employé, par type d'employé, 2014



Source : FCEI, *Formation dans votre entreprise*, septembre-octobre 2014, 6 705 réponses.

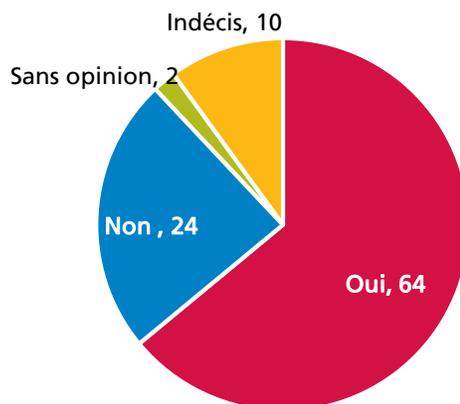
Près de la moitié (47 %) des PME ont engagé des étudiants inscrits à un programme d'enseignement coopératif ou des stagiaires. C'est un bon moyen pour elles de trouver des travailleurs ayant les compétences dont elles ont besoin, et pour les jeunes, d'acquérir une expérience de travail. Toutefois, les coûts peuvent faire obstacle aux entreprises qui souhaitent participer à des programmes d'apprentissage intégré au travail. Pour compenser les coûts d'embauche et de formation et inciter les entreprises à recruter des étudiants, **nous recommandons au gouvernement d'instaurer un crédit d'impôt fédéral pour les employeurs qui participent à des programmes d'apprentissage intégré au travail.** Dans le cadre d'un sondage précédent, 64 % de nos membres ont indiqué être en faveur de l'adoption d'un crédit

26. FCEI, *Formation de la main-d'œuvre : soutenir l'investissement des PME*, septembre 2015.

d'impôt pour les employeurs qui recrutent des étudiants inscrits à un programme d'enseignement coopératif ou des stagiaires (Figure 13).

Figure 13

Le gouvernement fédéral devrait-il mettre en place un crédit d'impôt pour les employeurs qui recrutent des étudiants inscrits à un programme d'éducation coopérative?



Source : FCEI, *Mandat 252*, septembre 2013, 8 929 réponses.

Comme de nombreuses entreprises de métiers spécialisés souffrent de pénuries de main-d'œuvre d'une ampleur sans précédent, l'État doit veiller à ce que les jeunes voient les métiers spécialisés comme un choix de carrière viable et à ce que les entreprises puissent former des travailleurs ayant les compétences qu'elles recherchent. Des programmes comme le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) peuvent faire connaître aux élèves des métiers spécialisés auxquels ils n'ont peut-être jamais pensé, tout en leur offrant une expérience pratique qui les suivra toute leur vie. Toutefois, selon les règles actuelles, une entreprise qui engage un jeune apprenti dans le cadre d'un programme d'études secondaires crédité non rémunéré, comme le PAJO, n'a pas accès au crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis si elle garde l'étudiant comme apprenti à temps plein, à un poste rémunéré, après l'obtention de son diplôme.

Pour encourager les entreprises à continuer de participer à ces programmes, **nous recommandons au gouvernement de faire en sorte que l'admissibilité au crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis débute le mois où l'apprenti commence sa formation en apprentissage rémunérée, et non le mois où il est inscrit comme apprenti.** Une autre solution serait que le gouvernement ne classe pas les apprentis non rémunérés inscrits à un programme d'enseignement coopératif avec les apprentis rémunérés, et que l'ARC revoie l'admissibilité pour les apprentis inscrits rémunérés seulement. **Nous recommandons aussi de faire en sorte que cette mesure soit appliquée rétroactivement aux entreprises à qui on aurait déjà refusé le crédit.**

Le programme du Sceau rouge oblige les travailleurs à suivre une formation en apprentissage et à satisfaire à certaines normes pour obtenir une certification dans leur domaine. Les petits

employeurs jouent un rôle essentiel dans la formation des apprentis, généralement dans l'optique d'en faire des employés à long terme. Même si le gouvernement offre des crédits d'impôt aux employeurs pour compenser en partie les coûts de formation, ce soutien se limite aux métiers spécialisés désignés par le programme du Sceau rouge. Pour qu'un plus grand nombre de petits employeurs puissent recruter des apprentis, **nous recommandons au gouvernement d'élargir la liste Sceau rouge à d'autres métiers spécialisés pour y inclure, entre autres, les techniciens en informatique, les serruriers, les tailleurs, les mécaniciens de matériel léger et les couturiers.**

Même si nous soutenons le principe de l'Allocation canadienne pour la formation, le gouvernement doit aussi répondre aux besoins des employeurs. Il est important qu'employeurs et employés soient sur la même longueur d'onde en ce qui concerne la formation, d'autant plus que les employés peuvent prendre congé pour suivre une formation, ce qui peut fortement perturber les activités d'une PME. **La FCEI demande au gouvernement de veiller à ce que les employeurs aient leur mot à dire sur le type de formation visé par l'Allocation canadienne pour la formation et le moment du congé. Il en va de même au provincial.** Afin de limiter les répercussions sur les employeurs et les autres employés, **nous recommandons également au gouvernement de faire en sorte que tout employé demandant un congé de formation ait cumulé au moins douze mois de service continu auprès du même employeur et donne un préavis d'au moins trois mois.**

Immigration

Le système d'immigration peut jouer un rôle déterminant comme solution aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences. Toutefois, bien que les propriétaires de PME fassent tout ce qu'ils peuvent pour embaucher un travailleur local, parfois ils doivent se tourner vers le système d'immigration pour pourvoir les postes vacants, malgré les coûts et les complexités que cela représente. . Malgré tout, le gouvernement doit veiller à ce que le système d'immigration réponde aux besoins du marché du travail. Or, les programmes d'immigration visent surtout à attirer des travailleurs hautement qualifiés, alors que les travailleurs peu qualifiés demeurent essentiels pour de nombreuses PME. Même si environ 10 % des PME seulement font appel au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), celles qui le font le jugent indispensable à leurs activités.

Pour engager un travailleur étranger temporaire, la plupart des entreprises doivent préparer une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT), un processus qui peut-être complexe et frustrant. Récemment, de nombreux propriétaires de PME ont signalé des retards importants dans le traitement des demandes. Ces retards peuvent nuire aux entreprises saisonnières, comme celles des secteurs du tourisme et de l'agriculture. Certaines ont dit avoir été contraintes de repousser leurs récoltes ou de réduire leurs heures d'ouverture en raison d'un manque d'employés. **Nous recommandons au gouvernement de revoir complètement le processus d'EIMT afin de réduire la complexité des demandes, d'améliorer son service à la clientèle et de réduire sensiblement les délais de traitement.**

Souvent, les travailleurs étrangers temporaires occupent des postes permanents vacants dans l'entreprise. Or, au niveau fédéral, il n'existe à l'heure actuelle aucun moyen permettant aux

travailleurs peu qualifiés d'obtenir le statut de résident permanent, (mis à part dans le cadre du Programme des candidats des provinces. C'est pourquoi nous avons applaudi l'annonce du Programme pilote sur l'immigration agroalimentaire, qui sera lancé en mars 2020. Les programmes orientés par les employeurs, comme celui-ci et le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique, sont un bon moyen de faire en sorte que les travailleurs étrangers possèdent les compétences les plus recherchées par les employeurs. Cependant, certains de nos membres ayant eu recours au Programme pilote d'immigration au Canada atlantique ont des doutes sur leur capacité à retenir les employés dans leur entreprise et leur région une fois qu'ils auront obtenu leur résidence permanente.

Ce genre de programme pilote est un pas dans la bonne direction, mais il faut en faire plus pour que les PME puissent recruter la main-d'œuvre dont elles ont besoin et pourvoir les postes permanents vacants. **Nous encourageons le gouvernement à se servir de cette initiative pour créer une voie d'accès fédérale à la résidence permanente, comme un « visa d'introduction au Canada », pour tous les travailleurs (y compris les travailleurs étrangers temporaires), quel que soit leur niveau de compétence.** Il pourrait s'agir de créer un visa de travail initial de deux ans, avec la possibilité de faire une demande de résidence permanente après deux ans de travail auprès de l'employeur, ou d'élargir la catégorie de l'expérience canadienne pour permettre aux travailleurs peu qualifiés de présenter une demande. Par ailleurs, **le gouvernement pourrait améliorer et élargir les programmes pilotes faisant la promotion d'une immigration orientée par les employeurs, en s'attaquant particulièrement à la question de la rétention. On pourrait notamment obliger les nouveaux immigrants à rester avec leur nouvel employeur pour une période définie (24 mois) avant de recevoir leur statut de résident permanent.**

« Beaucoup d'entreprises de notre secteur ne pourraient tout simplement pas fonctionner sans le Programme des travailleurs étrangers temporaires. Mais le gouvernement doit simplifier ce programme, éliminer les formalités et adopter une approche tolérance zéro avec les employeurs et les recruteurs qui ne respectent pas la loi et les règles afin de protéger les travailleurs migrants qui souhaitent venir au Canada pour trouver des emplois légitimes. » – Consultant, Alberta

Par ailleurs, **le gouvernement devrait faire en sorte que toutes les catégories d'immigration économique, comme celle de l'expérience canadienne, soient accessibles aux travailleurs de tous les niveaux de compétence, y compris les métiers spécialisés et les catégories professionnelles semi-qualifiées.** En février 2020, la FCEI publiera un rapport sur l'immigration contenant des recommandations détaillées sur les améliorations à apporter au système d'immigration pour l'adapter aux besoins des petits employeurs.

Conclusion et résumé des recommandations

Le budget de 2020 donne au gouvernement l'occasion de se concentrer sur les priorités des propriétaires de PME. C'est important non seulement pour les PME, mais aussi pour les citoyens. Selon un sondage réalisé par Angus Reid en septembre dernier, 89 % des Canadiens admirent les entrepreneurs, et 95 % ont un immense respect pour les propriétaires de PME²⁷. Toujours dans le même sondage, 96 % des répondants ont affirmé que les PME étaient importantes pour l'avenir du pays et jouaient un rôle vital au sein des collectivités. Or, de nombreux Canadiens sont d'avis que le gouvernement doit en faire plus pour aider les PME. En effet, 79 % des répondants pensent que les administrations publiques sous-estiment l'apport des entrepreneurs, et 88 % croient que les PME devraient être assujetties à un taux d'imposition moins élevé que les grandes entreprises. Ces résultats montrent que les Canadiens ont une excellente opinion des PME et s'attendent à ce que les gouvernements agissent et adoptent des politiques qui favorisent l'entrepreneuriat.

Voici un résumé de nos recommandations pour le budget de 2020 :

Fiscalité

- Faire en sorte que la vente d'une PME à un membre de la famille reçoive le même traitement fiscal que la vente à un tiers.
- Rejeter toute augmentation du taux d'inclusion des gains en capital.
- Interrompre ou ralentir les augmentations du taux de cotisation au RPC
- Instaurer un crédit d'AE appliqué automatiquement par l'ARC aux entreprises dont la masse salariale se situe en deçà d'un certain seuil afin de réduire leur taux. Ce crédit pourrait être financé à même les cotisations payées en trop par les employeurs.
- Réduire progressivement les taux de cotisation à l'assurance-emploi (AE) jusqu'à ce que les cotisations d'AE soient partagées à parts égales (50-50) entre les employeurs et les employés.
- S'assurer que les cotisations payées en trop à l'AE sont remboursées aux employeurs qui recrutent des travailleurs qui changent d'emploi et finissent par dépasser la cotisation annuelle maximale.
- S'assurer que tous les coûts supplémentaires imposés aux petits employeurs en raison de l'augmentation des taux de cotisation à l'AE sont compensés afin qu'ils ne nuisent pas à l'embauche.
- Si le congé de maladie est prolongé, veiller à ce que le programme de réduction des cotisations d'assurance-emploi soit ajusté pour les employeurs qui offrent des régimes d'invalidité de courte durée et que le soutien soit augmenté pour aider à compenser davantage le coût de l'assurance pour les petits employeurs.

27. Forum Angus Reid, septembre 2019, 1 510 réponses.

- Créer un crédit d'impôt pour les rénovations vertes destiné aux PME afin de réduire les coûts de mise en œuvre de mesures écologiques.
- Faire connaître aux propriétaires d'entreprise d'autres mesures de réduction de l'empreinte carbone par l'intermédiaire des sites Web et de médias sociaux du gouvernement, ainsi que d'associations et de publications du secteur privé.
- Ne pas appliquer la taxe fédérale sur le carbone au gaz naturel, au propane et au carburant d'aviation utilisés pour les activités agricoles, comme pour le séchage du grain, la pulvérisation des cultures ou le chauffage des granges.
- Distribuer les revenus issus de la taxe sur le carbone de façon égale entre les ménages et les entreprises pour mieux refléter la part de la taxe payée par chacun.
- Faire en sorte que les programmes créés pour distribuer des incitatifs financés par la taxe sur le carbone reflètent mieux les réalités et les besoins des PME, par exemple en réduisant le seuil minimal de dépenses et la paperasse longue et complexe à remplir.
- Exempter complètement les conjoints des règles sur le fractionnement du revenu.
- Protéger par une clause de droits acquis les placements passifs antérieurs à l'entrée en vigueur des nouvelles règles en 2019.
- Revenir sur la décision d'imposer une nouvelle taxe d'accise de 10 % sur les bateaux, véhicules et avions personnels dont le prix de vente excède 100 000 \$.
- Appliquer des taxes de vente aux fournisseurs internationaux de services en ligne qui font affaire au Canada.
- Veiller à ce que l'Agence des services frontaliers du Canada recouvre correctement les taxes de vente et les droits d'importation auprès de tous les services de messagerie, y compris Postes Canada, afin de maintenir des conditions de concurrence équitables entre les entreprises internationales et canadiennes.
- Revoir les règles utilisées pour définir le revenu passif par rapport au revenu actif, et éliminer la règle des cinq employés.

Finances publiques

- Établir un plan pour revenir à l'équilibre budgétaire d'ici cinq ans.
- Négocier collectivement la coordination du RPC avec les syndicats de la fonction publique, ou veiller à ce qu'on l'applique à tous les régimes de retraite à prestations déterminées de la fonction publique fédérale.

Cartes de crédit

- Éliminer les frais de traitement des paiements par carte de crédit sur les taxes, les cartes prépayées et les remboursements.
- Mettre à jour régulièrement le Code de conduite destiné à l'industrie canadienne des cartes de crédit et de débit pour y intégrer les nouvelles technologies et les nouveaux acteurs du secteur.

Fardeau administratif

- Élargir la portée de la *Loi sur la réduction de la paperasse* en adoptant les mesures suivantes :
 - Appliquer la Loi à tous les ministères et organismes gouvernementaux, y compris les règlements sur l'impôt et l'administration de l'impôt qui en sont actuellement exemptés.
 - Inclure les coûts imposés à tous les citoyens, pas juste aux entreprises.
 - Appliquer la Loi de façon générale aux exigences gouvernementales, quelle que soit leur origine. Par exemple, certaines exigences échappent à la règle du « un pour un », qu'elles se trouvent dans des lois (p. ex. *Loi de l'impôt sur le revenu*) ou, plus souvent, dans des directives et politiques gouvernementales qu'on pourrait inclure.
 - Appliquer la Loi de façon générale à tous les coûts liés à la conformité réglementaire, par opposition à ceux directement liés au fardeau administratif.
- Mettre au point une mesure simple (p. ex. exigences réglementaires) pour déterminer combien de règles figurent dans les lois, les règlements, les politiques et les directives.
- Améliorer la qualité des interactions entre le gouvernement et les citoyens en se concentrant sur trois éléments du service :
 - Se faire un point d'honneur de toujours traiter les citoyens comme des « clients » qui méritent de recevoir un service utile et respectueux.
 - Veiller à ce que l'information soit fournie dans un langage simple et accessible.
 - Veiller à ce que l'information soit cohérente et fiable.
- Améliorer la convivialité et la conception du site Web du gouvernement fédéral, Canada.ca, et offrir des moyens de communiquer et de faire des transactions en ligne avec le gouvernement.
- Utiliser les technologies numériques pour améliorer l'échange de renseignements entre les ministères afin d'éviter les redondances.
- Continuer à faire preuve de leadership en encourageant les provinces à accélérer la réduction des obstacles au commerce interprovincial, notamment en leur recommandant de miser sur la reconnaissance mutuelle plutôt que sur l'harmonisation des règlements.
- Réduire les formalités administratives et améliorer le service à la clientèle de l'ARC grâce aux mesures suivantes :
 - Simplifier ses formulaires et en convertir une partie au format numérique, et confirmer aux propriétaires d'entreprise que leurs documents ont été bien reçus.

- Simplifier ses processus et éliminer l'excès de paperasserie dans la mesure du possible.
 - Envisager d'autoriser un montant raisonnable de dépenses liées aux véhicules utilisés à des fins commerciales sans registre, ce qui permettrait de réduire les formalités administratives liées au suivi de ce type de dépenses d'entreprise.
- Améliorer la communication au sein de sa direction générale des recouvrements, ainsi qu'entre ses autres directions générales.
 - Aviser les propriétaires d'entreprise lorsque leur dossier est confié à un nouvel agent et veiller à ce que les modalités d'un plan de remboursement déjà convenu restent en place.
- Faire connaître davantage ses services en ligne, comme Mon dossier d'entreprise, et élargir ses services spécialisés, comme le service téléphonique réservé aux fournisseurs de services fiscaux.
 - Revoir son délai cible pour répondre aux questions qui proviennent de Mon dossier d'entreprise, en le faisant passer de dix jours à trois.
 - Songer à élargir le mandat du service téléphonique réservé aux fournisseurs de services fiscaux afin de répondre à une plus grande variété de questions.
- Permettre aux propriétaires d'entreprise d'accéder facilement à des outils qui misent sur l'intelligence artificielle afin de les aider à déterminer la conformité de leur entreprise, et faire en sorte que l'ARC reconnaisse officiellement ces décisions et les respecte.

Main-d'œuvre

- Créer un crédit d'AE pour la formation qui contribuerait à reconnaître l'investissement des PME dans la formation informelle.
- Instaurer un congé de cotisation à l'AE pour les entreprises qui embauchent des jeunes de 15 à 24 ans.
- Faire en sorte que l'admissibilité au crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis débute le mois où l'apprenti commence sa formation en apprentissage rémunérée, et non le mois où il est inscrit comme apprenti. Appliquer cette mesure rétroactivement aux entreprises à qui l'on aurait déjà refusé le crédit.
- Élargir la liste officielle du programme Sceau rouge à d'autres métiers spécialisés pour y inclure, entre autres, les techniciens en informatique, les serruriers, les tailleurs, les mécaniciens de matériel léger et les couturiers.

- Instaurer un crédit d'impôt fédéral pour les employeurs qui participent à des programmes d'apprentissage intégré au travail.
- Faire en sorte que l'Allocation canadienne pour la formation réponde tant aux besoins des employés qu'à ceux des employeurs :
 - Veiller à ce que les employeurs aient leur mot à dire sur le type de formation et le moment du congé.
 - Exiger que tout employé demandant un congé pour suivre une formation ait cumulé au moins douze mois de service continu auprès du même employeur et donne un préavis d'au moins trois mois.
- Revoir au complet le processus d'étude d'impact sur le marché du travail afin de réduire la complexité des demandes, d'améliorer le service à la clientèle du gouvernement et de réduire sensiblement les délais de traitement.
- Créer une voie d'accès fédérale à la résidence permanente, comme un « visa d'introduction au Canada », pour tous les travailleurs (y compris les travailleurs étrangers temporaires), quel que soit leur niveau de compétence.
- Améliorer et élargir les programmes pilotes faisant la promotion d'une immigration orientée par les employeurs, comme le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique et le Programme pilote sur l'immigration agroalimentaire, en s'attaquant particulièrement à la question de la rétention. On pourrait notamment obliger les nouveaux immigrants à rester avec leur nouvel employeur pour une période définie (24 mois) avant de recevoir leur statut de résident permanent.
- Faire en sorte que toutes les catégories d'immigration économique, comme celle de l'expérience canadienne, soient accessibles aux travailleurs de tous les niveaux de compétence, y compris les métiers spécialisés et les catégories professionnelles semi-qualifiées.